

**MAIRIE DE VILLERS-POL**

14, Rue des écoles

59530 Villers-Pol

Tél : 03 27 49 06 37

Mail : [mairie.villerspol@orange.fr](mailto:mairie.villerspol@orange.fr)

**ARRETE DU MAIRE**

**Arrêté de circulation**

Arrêté n°43 – 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux d'intervention en chambre Télécom, par l'entreprise ENSIO SAS chez Sogelink à DARDILLY au niveau du 2267 de la rue Georges Ozaneaux de et à Villers-Pol à partir du 05 juillet 2024 au 21 juillet 2024.

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

**Vu**, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

**Vu**, le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu**, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**Vu**, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

**Vu**, la demande de l'entreprise et de l'organisateur ;

**ARRETONS**

**Article 1** : Dans le cadre des travaux de réfection de voirie à compter du 05 juillet 2024 et ce pour une durée de 15 jours, les restrictions suivantes feront effet :

- Vitesse limitée à 30km/h
- Interdiction de stationnement

**Article 2** : L'entreprise ENSIO SAS à DARDILLY sera chargée de la mise en place de la signalisation.

**Article 3** : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Pol,

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- L'entreprise responsable des travaux

Fait à Villers-Pol, le 24 juin 2024  
M le Marie,  
Olivier YZANIC

